

# Mercredi 9 mars Tous en grève pour le retrait de la loi El Khomri !

**Le report de la présentation en conseil des ministres du projet de loi « El Khomri » est un premier recul à mettre à l'actif de la mobilisation montante. Il faut continuer la lutte !**

Le gouvernement doit prendre en compte la colère que suscite le projet de loi « El Khomri ». **Il n'y a pas d'autre solution acceptable que son retrait pur et simple.**

Le gouvernement doit ouvrir des négociations avec les représentants syndicaux et les organisations de jeunesse afin d'élaborer un code du travail qui prenne réellement en compte les droits des travailleurs du 21<sup>e</sup> siècle.

**Le projet de loi « El Khomri » est inacceptable. S'il était appliqué, il nous renverrait au 19<sup>e</sup> siècle !** Sous prétexte de s'adapter à la modernité, il est question de remettre en cause un nombre important de droits sociaux acquis de haute lutte par les travailleurs.

**Le temps de travail** pourrait être modulé sans aucune contrepartie salariale. Les 35 heures deviendraient obsolètes. Les heures supplémentaires ne seraient pratiquement plus payées.

**La hiérarchie des normes serait remise en cause.** La primauté serait donnée à l'accord d'entreprise, au détriment des garanties fixées par la loi et les conventions collectives.

Le recours au **référendum « chantage à l'emploi »**, tel que cela s'est produit chez Smart, quand on a demandé aux

salariés de choisir entre une baisse salariale et un plan de licenciement, serait institué.

**Le plafonnement des indemnités prud'homales** bloquées à des niveaux particulièrement bas, au détriment du principe de la réparation intégrale du préjudice, instaurerait une « autorisation de licencier sans motif ».

**L'élargissement de la définition du licenciement économique** faciliterait la rupture du contrat, même si l'entreprise ne connaît pas de difficultés économiques sérieuses.

**L'élargissement du forfait-jour** serait décidé unilatéralement par l'employeur.

**La modification forcée du contrat de travail** s'appliquerait en cas « d'accord d'entreprise » portant sur l'emploi.

***Pas étonnant que le MEDEF applaudisse des deux mains, c'est son programme !***

Pour la CGT, il est indispensable d'améliorer le code du travail pour lutter contre la précarité, la paupérisation, le blocage des salaires et la dégradation des conditions de travail.

Les dizaines de milliards de cadeaux donnés au patronat en exonérations fiscales et sociales n'ont créé aucun emploi. Le projet « El Khomri » ne fait que renforcer cette politique désastreuse.

La taxation des revenus financiers, l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, et le développement du service public sont, au contraire, les premières mesures à mettre en œuvre pour résorber le chômage !

**Mercredi 9 mars,  
tous à République !**

**Rendez-vous à 13 h 30 devant la mairie des Lilas pour un départ local**